

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-six, le 09 janvier, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 janvier 2026.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.	
Etaient Absents 4	BETTE Thierry, <i>Excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Excusé</i>	<i>Pouvoir à Pascal RICHARD</i> - - <i>Pouvoir à Santiana BRAULT</i>

Votants : 17

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Garry Teixeira a été désigné pour remplir cette fonction

2026-001 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2025 a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux, s'ils avaient des observations à formuler.

Après avoir constaté l'absence d'observations,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2025,
- **DE PROCEDER** à la signature de celui-ci par les personnes concernées.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme